

Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord pour rendre les détergents plus sûrs

Dossier de la rédaction de H2o
June 2025

Le Conseil et le Parlement européens sont parvenus à un accord provisoire sur la mise en œuvre du règlement relatif aux détergents et aux agents de surface. Les nouvelles règles simplifient la mise sur le marché et la libre circulation de ces produits dans le marché intérieur, tout en accompagnant l'évolution du marché en termes d'innovation de produits (tels que les produits de nettoyage microbiens ou les détergents contenant des micro-organismes) et d'habitudes de consommation (telles que les ventes de détergents en vrac et les recharges). Elle renforce également la conformité et la sécurité commerciale des produits importés en exigeant des fabricants de pays tiers qu'ils désignent un représentant agréé chargé de veiller au respect de la législation et d'assurer la liaison avec les autorités locales en cas de besoin.

L'accord provisoire habilite la Commission à améliorer la biodégradabilité des agents de surface contenus dans les détergents (en particulier dans les films recouvrant les capsules). Il complète et rend plus numériquement disponibles les informations de l'étiquetage (par exemple, en incluant les allergènes des parfums et les conservateurs), et met les informations des fabricants à la disposition des autorités et du personnel médical, et notamment des centres antipoison. Il demande également à la Commission d'analyser les incidences potentielles d'une réduction des teneurs en phosphore et interdit l'expérimentation animale.

Europa.eu